

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE LA COMMUNE DE SAVERDUN (09700)

En exécution de l'arrêté municipal n°2023-186-URB du 30 mars 2023, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saverdun, comprenant une évaluation environnementale conformément aux articles L 123-1 à L123-18 et R 123-1 et suivants du code de l'environnement et aux articles L 104-1 et suivants et L153-19, R104-1 et suivants et R153-8 du code de l'urbanisme en vue de son approbation par délibération du conseil municipal.

**L'enquête publique se déroulera du lundi 24 avril 2023 9 heures au samedi 27 mai 2023 12 heures, pour une durée de 34 jours.**

Mme Annie-Claude VERCHERE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulouse par décision du 1<sup>ER</sup> mars 2023.

Les pièces du dossier de Révision Générale, incluant le bilan de la concertation publique, l'étude portant sur l'évaluation environnementale comprise dans le rapport de présentation du PLU et l'avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement sur le projet de PLU arrêté le 20 juin 2022 seront consultables, pendant toute la durée de l'enquête :

- **A l'hôtel de ville**, 1 Place du Souvenir Français, 09700 Saverdun, aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15 et le samedi de 9h00 à 12h00 (dossier papier et accessible depuis un poste informatique)
- **Sur le site internet de la commune** : <http://saverdun.wixsite.com/saverdun/saverdun-urbanisme>
- **Sur le registre numérique** : <https://www.registre-numerique.fr/plu-saverdun>

**Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :**

- **sur le registre d'enquête disponible en mairie** aux jours et heures habituels de la mairie;
- **par courrier postal** adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme Le Commissaire Enquêteur - Hôtel de ville, 1 place du souvenir français 09700 Saverdun,
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : [plu-saverdun@mail.registre-numerique.fr](mailto:plu-saverdun@mail.registre-numerique.fr)
- **Sur le registre numérique**: <https://www.registre-numerique.fr/plu-saverdun>

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plu-saverdun>

**Mme le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de SAVERDUN, selon les dates et horaires ci-dessous :**

- **Le mercredi 26 avril 2023, de 13h30 à 17h00**
- **Le vendredi 12 mai 2023, de 9h00 à 12h00**
- **Le samedi 27 mai 2023, de 9h00 à 12h00**

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, toute personne peut, à ses frais, sur demande écrite adressée à M. le Maire de Saverdun, 1 Place du souvenir français 09700 Saverdun, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête publique sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de Saverdun le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée par le maire de Saverdun dès leur réception, au Préfet du département de l'Ariège, au Président au Tribunal Administratif de Toulouse.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Saverdun aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/plu-saverdun>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande écrite adressée à Monsieur le Maire de Saverdun.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par le Conseil Municipal.